



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 7 octobre 2024

Présents

Exécutif :	MM. Stéphane Hostettler Yves Lüthi	Adjoint Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Olivier Gros Mme Catalina Kauz M. Christophe Mage	Président Vice-présidente Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Anna Dumonthay, Laura Mathil, Susanne Roux-Stubler	
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Marie Beaud, Éric Grand, Grégoire Stoky, Pascal Wegmuller	Alain Magistra,
Excusé-e-s/absent-e-s :	Mme Anne-Françoise Morel, Maire Mmes Sabine Chenevard, Audrey Pion M. Yves Bobillier	
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjoints
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 - 4.1 Commission sociale du 10.9.2024
 - 4.2 Commission administration du 23.9.2024
 - 4.3 Commission urbanisme du 24.9.2024
5. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
6. Décision(s) de l'ACG
7. Proposition du Maire et des Adjoints
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers
 - Nomination des président.e.s et vice-président.e.s du local de vote pour 2025

Le Président ouvre la séance à 20h. Il annonce les personnes excusées.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président n'a pas de communication.

M. Christophe Mage précise que les communications du Bureau sont relayées directement par e-mail au jour le jour.

3. Communications générales du Maire et des Adjointes

M. Stéphane Hostettler transmet les communications de Mme le Maire.

La commune de Jussy est passée à la gestion électronique des documents (GED) en 2021. Ce projet avait été mené en collaboration avec le SIACG qui avait installé le logiciel Therefore utilisé communément par les communes genevoises passées à la GED. La GED de Jussy contient quelque 350 affaires et plus de 10'000 fichiers. Cette gestion nécessite un contrôle des données enregistrées, afin de s'assurer de la bonne pratique et du respect du plan d'archivage du canton. La commune s'est appuyée avec satisfaction sur les compétences de la société Docuteam. Collonge-Bellerive a récemment proposé aux communes d'Arve et Lac de mutualiser les compétences de son archiviste afin de profiter de son expérience. Un système d'archivage électronique sera mis à la disposition des communes genevoises, probablement en 2026. Jussy a fait part de son intérêt à collaborer avec M. Mathieu Saboureau dès 2026.

Le FireWall sur lequel la téléphonie fixe est connectée doit être remplacé pour des questions de sécurité, et la gestion du Wifi public est à revoir. **M. Christophe Mage** propose d'imputer cette dépense de Fr. 3'914,45 sur 2024, ce qui impliquera un dépassement budgétaire de Fr. 1'914,45 sur la ligne acquisition de matériel (0220.00.31130.00).

M. Éric Grand relève que selon MCH2, l'aval du Conseil municipal n'est nécessaire qu'en cas de dépassement sur un chapitre, pas sur une ligne budgétaire.

M. Christophe Mage répond que l'Exécutif a toujours annoncé les dépenses qui excédaient le budget.

Le Président procède au vote.

À l'unanimité (8 oui), le Conseil municipal valide le dépassement de Fr. 1'914,45 sur la ligne 0220.00.31130.00.

M. Stéphane Hostettler annonce que les magistrats de Seymaz-Région ont procédé le 1^{er} octobre à l'assermentation du nouveau garde rural, M. Laurent Travagli. Puis M. Michel Bossus a présenté son rapport, et M. Christophe Mage le projet de budget 2025 du service des gardes ruraux. Les charges globales présentent une baisse de 4,3 %. Ledit budget n'a pas suscité de question.

M. Yves Lüthi annonce les dernières autorisations de construire.

- DD 334557/1 : Yves Raynald Grange (ex-Jeannet-Chambon), route de Lullier 80, rénovation et assainissement énergétique d'une maison, installation d'une PAC, d'une clôture et d'un portail et création de deux ouvertures. *Préavis favorable.*

- APA 333860/1 : Sylvie Camenzind, chemin de Sionnet 54, installation d'un jour en toiture dans le grenier. *Autorisation accordée.*

- DD 113806/2 : Terrinvest Développements SA (ex-Widman), route de Lullier 67,

(construction d'un bâtiment de cinq logements – garage souterrain – abattage d'arbres) création de sauts-de-loup pour la ventilation naturelle pour la PAC et modification de l'ouvrage d'infiltration. *Autorisation accordée.*

– DD 332951/1 : Lesley Anne Campbell et Stuart John Campbell, route de Lullier 60, transformation et assainissement de la villa, ajout de deux lucarnes et de fenêtres de toit, PAC, construction d'un abri vélo. *Autorisation accordée.*

M. Yves Lüthi annonce que la commission urbanisme ayant préavisé favorablement la demande de servitude en faveur de la parcelle 816, la commune accordera le droit de passage sollicité. Une délibération sera présentée au Conseil municipal dès que les projets d'actes notariés auront été transmis.

La commune a signé une nouvelle convention avec le canton dont le prestataire se chargera désormais du déneigement de la route cantonale jusqu'à Monniaz. Le chemin de la Monniasse, par lequel les TPG passent, sera également déneigé. Pour les routes communales, un projet de convention raisonnable sera proposé à l'actuel prestataire. À cette occasion, le plan de déneigement communal a été redéfini.

Des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable (SIG) débuteront mi-octobre au niveau de la route de Lullier et du chemin des Prés-de-la-Berne, entre le chemin des Embrouchis et le chemin des Pelassines. La population a été informée via le tous-ménages d'octobre.

Les TPG ont accepté d'ajouter un arrêt TPGFlex à Clair-Vivre et un à l'école en forêt, ce qui est une bonne nouvelle, car les enfants devaient marcher depuis l'arrêt Jussy Meurets. De plus, dès le 1.12.2024, une nouvelle flotte de bus électriques remplacera l'actuelle, y compris pour TPGFlex. Le nouveau partenaire des TPG, Genève Tour, remplacera RATP-Dev. Enfin, selon les statistiques du nombre de passagers, une augmentation du trafic est prévue sur l'ensemble des trajets des lignes 32 et 37. La mise en service d'un bus articulé de 70 places assises est aussi envisagée. À cet effet, un test a été effectué en collaboration avec les TPG et Genève Tour le 25.9.2024 sur le tronçon du chemin des Prés-de-la-Berne, afin de vérifier la conformité des gabarits et d'évaluer les risques potentiels de débordement des véhicules sur les parcelles agricoles privées. Ce test s'est avéré concluant, à condition que les conducteurs adaptent leur vitesse. Aucun aménagement du chemin n'est donc nécessaire.

Sur une question de **M. Pascal Wegmuller**, **M. Yves Lüthi** confirme que le 39 qui circule dans Lullier ne sera pas remplacé par un grand bus.

Pour conclure, **M. Yves Lüthi** annonce que le rapport de Mobiltri d'août 2024 est à disposition sur CMNet.

M. Stéphane Hostettler indique qu'un point de situation sur l'année a été fait la semaine dernière. Des contacts réguliers ont lieu avec Mme Heidi Gusset, responsable du service social intercommunal. Depuis janvier 2024, 144 entretiens, dont 31 à domicile, ont été réalisés. Depuis janvier 2022, date de création du service social, 83 dossiers ont été ouverts. Actuellement, 45 dossiers sont actifs : 6 pour Gy, 5 pour Jussy et 34 pour Meinier.

Arrivée de M. Grégoire Stoky.

Problématiques relevées : aînés (solitude, recherches de logements adaptés, aides administratives, rentes d'impotence) ; familles (séparation, recherche de logement, subsides) ; rentiers AI (démarches administratives) ; endettement ; demandes de fonds.

Concernant les collaborations intercommunales, **M. Stéphane Hostettler** cite quelques axes d'aides sociales :

– Meinier a mis en place une permanence impôts, offerte par l'AFC. Jussy pense faire de même pour les jeunes Jusserands.

– Mme Heidi Gusset a contacté une fois Pro Senectute pour une évaluation, en juillet 2024. Une vérification des factures est nécessaire, car des habitants pourraient s'adresser directement à Pro Senectute, ce qui n'est clairement pas la volonté de la commune.

– Collonge-Bellerive accueillera une antenne de proximité de la Fondation genevoise de désendettement. Une convention sera établie et les habitants de Jussy pourront bénéficier de ces services courant 2025.

– Mme Heidi Gusset sert d'intermédiaire auprès du Service des prestations complémentaires (SPC) pour le suivi des situations.

– Deux ateliers pour les proches aidants seront organisés à Meinier les 25.10.2024 (j'aide un proche) et 26.11.2024 (je communique).

Les élèves de l'école de Jussy ont interpellé la commune par courrier, car des oiseaux s'écrasent contre les vitrages. Ils ont demandé l'installation de silhouettes d'oiseaux sur certaines vitres, ainsi que des nichoirs. Ces éléments sont en cours de réalisation.

Le Président recommande de contacter M. Christian Meisser, qui s'occupe entre autres des nichoirs pour les chouettes chevêches dans la région. Il serait de très bon conseil et très pédagogue pour les élèves.

L'office cantonal de la culture et du sport a pris bonne note de la résolution du Conseil municipal du 10.6.2024 concernant l'inscription de la Vogue de Jussy et de sa course-tiercé aux cochons au patrimoine culturel immatériel (PCI) du canton de Genève et de la Confédération. Au niveau fédéral, la prochaine mise à jour de la liste PCI n'a pas encore été programmée ; elle ne devrait probablement pas avoir lieu avant quatre ou cinq ans. La dernière mise à jour a été lancée en 2022 et s'est achevée en 2023 ; l'inventaire sera prochainement publié. À noter encore que d'autres communications de l'office fédéral de la culture (OFC) concernant la mise à jour des traditions vivantes sont prévues cet automne. L'office tiendra la commune informée. Le canton de Genève ne dispose pas d'une liste officielle du PCI, mais d'une simple liste informelle. Pour la prochaine mise au concours par la Confédération, d'ici quatre ou cinq ans, le canton travaillera certainement encore une fois avec un groupe d'experts qui formulera des propositions à l'intention du Conseil d'État. Afin de préparer au mieux la future demande d'inscription de Jussy, un travail de documentation devra être fourni. Les éléments pour la constitution de ce dossier seront fournis par M. Marcus Gentimetta, du DCS. La commission sociale sera chargée du travail de documentation. M. Christophe Mage transmettra en temps voulu le dossier à la commission.

M. Éric Grand suggère à la commission de s'adjoindre le concours de certains Jusserands à l'origine de la vogue et de la course-tiercé aux cochons, via une commission ad hoc élargie.

4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

4.1 Commission sociale du 10.9.2024

Mme Catalina Kauz évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

– Débriefing 1^{er} août : la marche a été couronnée de succès avec 121 participants. Certains ont exprimé leur mécontentement quant à l'attente des résultats de la marche à la salle communale vers 12h30 et à l'absence de prise de leur numéro de téléphone pour les informer en cas de gain. La commission a décidé de décerner les prix aux personnes présentes à la salle des fêtes.

– Débriefing de la sortie des jeunes (12-17 ans) à Europa-Park : cette agréable sortie avec les 52 jeunes s'est déroulée sans aucun problème majeur. Suite au gaspillage de bouteilles dans le car, la commission a décidé qu'à l'avenir, une bouteille d'eau à l'aller et une au retour seraient remises. Le repas et la nuitée à l'hôtel se sont déroulés sans encombre. La commission a décidé d'envoyer la photo de groupe à tous les participants via un lien sur Internet. Pour 2025, quelques destinations ont été évoquées : Aquapark, toboggans géants, accrobranche et grande tyrolienne à Charmey.

– La commission a de nouveau passé en revue le projet de budget 2025.

La commission propose la création d'une ligne « subvention aux sociétés jusserandes » pour

distinguer clairement celles-ci avec les soutiens aux manifestations culturelles hors commune.

La commission discute de la subvention accordée à l'école en forêt, dont le siège social n'est pas situé sur le territoire communal. La commission demande de supprimer la subvention de Fr. 2'000.- et de subventionner l'école en fonction du nombre de petits Jusserands qui la fréquentent.

Frais de réception et cadeaux : le budget pour les nonagénaires, les aînés de 85 et 95 ans ainsi que les noces d'or et de diamant s'élève à Fr. 7'100.-. La commission entame une brève discussion sur les noces d'or et de diamant, car certains ne se marient plus mais vivent en concubinage ; n'y a-t-il pas une inégalité de traitement, voire un aspect un peu moralisateur ?

M. Christophe Mage indique que Mme le Maire souhaitera probablement en discuter avec la commission.

Le Président trouve quelque peu « capillotracté » de parler de moralisation dans le cadre des noces d'or ou de diamant...

- Vaisselle manifestations : la commune continuera à prendre en charge les coûts de la vaisselle réutilisable pour les manifestations des associations communales.

- Promotions citoyennes : celles-ci, pour lesquelles trois accompagnants se sont inscrits, auront lieu le 8.11.2024 au BFM. Un devis sera demandé à une entreprise de location de véhicules avec chauffeur. Le repas sera pris au même lieu, à savoir le Funky Monkey room.

- Repas des aînés (19.11.2024) : compte tenu du thème (les années folles), la décoration sera sur ton noir et doré, plumes, tables de jeu (roulette, poker, etc.) ; déguisements à trouver. Repas préparé par M. Serge Dubrit. Musique : charleston.

- Noël communal (17.12.2024) : Mme Delphine Maréchal et M. Eddy Piagentini seront présents lors de la prochaine séance pour discuter de la décoration et de l'éclairage sur le parvis du temple. Le public sera accueilli au temple par le pasteur avant les chants du groupe de gospel. La commission recherche un traîneau et un joli trône pour le Père Noël. Une annonce sera publiée dans le prochain Jusserand concernant l'inscription aux Fenêtres de l'Avent et au marché de Noël.

- Choix de la vaisselle pour les manifestations : l'obligation est cantonale. Environ 10 % de la vaisselle louée est perdue lors de chaque manifestation. Coût de location au 1^{er} août : Fr. 2'200.-, vogue Fr. 4'500.- (1'100 assiettes et 4'000 gobelets). Devis pour l'achat de vaisselle en céramique : Fr. 45'706,85 (1'500 pièces).

M. Éric Grand a discuté avec le vendeur d'un magasin, à Renens. Celui-ci propose de stocker la vaisselle dans des paniers sur mesure qui peuvent directement être placés dans le lave-vaisselle. De plus, il faudrait absolument équiper le lave-vaisselle actuel, au sous-sol, d'une sortie de ventilation. **M. Éric Grand** demandera volontiers une offre à ce magasin pour de la vaisselle professionnelle et les paniers idoines (1'000 pièces).

M. Stéphane Hostettler indique que la commune de Cartigny a acheté un stock d'assiettes en porcelaine solides chez Ikea (95 ct la grande assiette).

Mme Catalina Kauz ajoute que ce choix semble plus respectueux de l'environnement qu'une vaisselle en plastique réutilisable sur une durée limitée. Il faudrait également envisager l'achat de chariots pour plateaux afin que les personnes ramènent leurs assiettes aux jeunes chargés du tri. La commission étudiera ces offres et formulera des propositions.

- Divers :

Compte rendu de la séance Communes-École. Bilan 2023-2024 : 275 inscriptions de plus par rapport à l'année précédente. Bilan provisoire au 28 août : recettes Fr. 384'030.- (Fr. 317'372.- l'année précédente). Bénéfice escompté : Fr. 20'000.-. 60 Jusserands ont suivi des cours ou des ateliers. Un nouveau logiciel de gestion a été implémenté.

Compte rendu du service social intercommunal (Meinier) : avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, la commune sera contrainte de signer une convention avec l'Hospice général,

bien que Mme Heidi Gusset représente Jussy. Un bilan annuel sera présenté le 3.10.2024. Une nouvelle loi sur l'égalité et les droits des personnes en situation de handicap est également discutée à l'ACG ; cette nouvelle loi imposerait aux communes de prévoir dans toute nouvelle construction ou développement ultérieur (y compris places de jeux, trottoirs, etc.) l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans tous les sens du terme (physique, visuel ou autres). La Ville de Lancy a déjà adapté son journal communal (lecture facilitée).

Reporters, jeunes de Jussy : les commissaires évoquent l'idée d'avoir, pour chaque manifestation, des jeunes caméramans ou photographes. Une vidéo rétrospective serait projetée lors des vœux des Autorités.

M. Jean-Marie Beaud demande s'il pourrait refuser d'être filmé.

Le Président rappelle qu'avant de publier un film ou des photos, le consentement de chaque personne doit être demandé. Cas échéant, les visages doivent être floutés.

– Sorties des aînés (21.5.2025) : la commission propose de château de Chillon et, pour le repas, le Chalet au Mont-Pèlerin (belle terrasse, accessible en funiculaire ou en car). Retour en bateau, encore en discussion.

– Les vœux des Autorités auront lieu le jeudi 9.1.2025, et non le 16.1.2025.

– Un encart est prévu dans le Jusserand du 1^{er} novembre concernant l'émission Passe-moi les jumelles, qui sera diffusée le 15.11.2024 et qui mettra plusieurs Jusserands à l'honneur.

– La prochaine séance est fixée au 8.10.2024.

4.2 Commission administration du 23.9.2024

Le huis clos est prononcé.

Le huis clos est levé.

M. Olivier Gros résume les éléments discutés lors de la dernière séance.

Concernant le projet de budget 2025, on constate une diminution de Fr. 250'000.- sur les charges par rapport au budget 2024, ainsi qu'une forte baisse des rentrées fiscales (Fr. 700'000.-). Les estimations de l'AFC ne tiennent pas compte de l'arrivée des nouveaux habitants en 2024. La votation cantonale du 25.11.2024 pourrait impliquer une baisse supplémentaire des revenus d'environ Fr. 400'000.-.

Les commissaires ont passé au crible les lignes budgétaires de la commission ; Mme le Maire et M. Christophe Mage ont répondu à toutes leurs questions.

Pour l'instant, la commission a décidé de faire le statu quo sur le centime additionnel ; ce sujet sera réinscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance, le 4.11.2024.

Parmi les plus gros postes, la commission a étudié le budget de Fr. 20'000.- pour une sortie au vert du futur Conseil municipal, qui se voudra conviviale et pédagogique afin de familiariser les nouveaux élus avec leurs tâches et fonctions.

La commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, une augmentation des indemnités des futurs Conseillers administratifs.

La commission a également évoqué la grille salariale du personnel ; ces éléments seront affinés le 4.11.2024.

Le budget consacré aux tous-ménages a été réduit, cette tâche ayant été internalisée.

La commission a aussi évoqué la notification des actes de poursuite par l'un des gardes ruraux. Cette charge est compensée par les émoluments administratifs versés par l'office des poursuites.

L'état-major de la CP33 a fourni un budget très détaillé ; celui-ci ne présente pas de gros changements. La participation aux frais du GSIS augmente chaque année suite au désengagement de la Ville de Genève.

Les commissaires ont été très surpris par les impôts dérisoires sur les revenus des PM, ce qui impliquerait un bénéfice net pour l'ensemble des sociétés ayant leur siège à Jussy de Fr. 80'000.-. Mme le Maire se renseignera auprès de l'AFC.

La commission a ensuite fait un point de situation sur la sécurité et les vols de récoltes. Compte tenu de la complexité à se substituer aux forces de l'ordre, la commission recommande aux propriétaires de faire preuve de vigilance et de porter systématiquement plainte à la police. Il ne serait pas possible d'augmenter le temps de travail des gardes ruraux, car cela impliquerait une augmentation du budget qui ne serait pas acceptée par les autres communes.

M. Éric Grand demande si les gardes ruraux sont également chargés des mises à ban.

Ainsi que les gardes faune, confirme **M. Jean-Marie Beaud**.

M. Olivier Gros ajoute que Mme le Maire a écrit à Mme Monica Bonfanti concernant les horaires d'ouverture du poste de la Pallanterie ainsi que le manque flagrant d'effectifs.

La commandante a répondu que des forces vives ont été ajoutées pendant la journée.

La commission a brièvement discuté des impacts financiers de l'agrandissement du local des pompiers. Pour l'instant, la commune attend toujours la réponse de l'OAC, ce qui permettra à M. Dominique Peccoud de chiffrer le devis estimatif.

Enfin, la commission a brièvement évoqué le fait que l'État s'est prononcé pour la prolongation de l'activité professionnelle après 65 ans.

La prochaine séance est fixée au 4.11.2024.

4.3 Commission urbanisme du 24.9.2024

M. Pascal Wegmuller résume les différents dossiers traités lors de la dernière séance de la commission.

– Remise en état d'un cabanon, route de Jussy 336 : ce cabanon, qui est actuellement à la disposition de la société de la Jeunesse, doit être rénové, car il est très vétuste et humide... La commission a reçu les explications demandées lors de sa dernière séance et propose d'inscrire le coût de cette remise en état au projet de budget 2025 (environ Fr. 34'000.-).

– Point de situation sur les travaux du bâtiment route de Juvigny 2 : une séance devait avoir lieu lundi dernier à ce sujet.

M. Yves Lüthi explique que tous les sanitaires ont été déplacés au sous-sol, y compris pour les PMR, compte tenu de l'existence de l'ascenseur. Cela permettra de grosses économies sur les infrastructures. La commune envisage de créer des sanitaires non genrés. Les vitrages verticaux de la salle du Conseil municipal seront supprimés et remplacés par un jour dans le toit. Les mandataires avaient rendez-vous aujourd'hui à la CMNS.

– Assainissement du chauffage du complexe des Beillans : la commission a demandé à ce que l'expert qui avait effectué l'étude d'assainissement avant les travaux soient réapproché afin de mettre les données techniques des bâtiments à jour ; cela permettra de faire les meilleurs choix pour la suite. La commune a reçu plusieurs propositions, dont certaines entrent en contradiction avec les préconisations de base. Selon le montant, il sera proposé d'inscrire ce dernier au projet de budget 2025

– Suivi projet d'installation de bornes électriques pour la recharge de véhicules : les SIG ont soumis deux propositions, l'une pour équiper le parking du cimetière, l'autre pour celui des immeubles de Prés-Seigneur. Après discussion, il semble plus adéquat d'équiper le parking du cimetière. Les coûts de mise en place à la charge de la commune s'élèvent à environ Fr. 16'000.- (génie civil, marquage). La gestion sera intégralement prise en charge par les SIG. La commission a favorablement préavisé l'inscription de ce poste au projet de budget 2025.

– Projet de réponse écrite à l'OCT (en réaction au courriel de M. Gérard Widmer à M. Christophe Mage) : ce sujet a été discuté lors du dernier conseil et à nouveau lors de

notre dernière rencontre. Pour ne pas envenimer nos relations avec les services de l'État, nous avons finalement décidé de ne pas réagir à ce courriel et d'attendre la réponse officielle du Conseil d'État. Toutefois, nous nous permettrons de revenir sur ce dossier si aucune réponse n'était reçue d'ici la fin de l'année.

– Budget 2025 : nous avons passé en revue le projet de budget 2025 de la commission et avons demandé des explications ou des ajustements sur certains postes, pour les principaux :

Dépense inscrite de Fr. 15'000.- pour la réparation de tables et bancs : s'assurer que cette dépense est vraiment nécessaire ; cas échéant, voir si des alternatives pourraient être envisagées, par exemple acheter des tables plus légères et moins chères, comme dans certaines communes voisines.

Suppression d'une dépense de Fr. 8'000.- pour l'acquisition d'un totem interactif (pilier public).

Diverses autres demandes de moindre importance, par exemple le contrôle du coût de certains contrats d'entretien ou autres postes récurrents.

Ajout des investissements décrits ci-avant.

Globalement, à ce stade de nos discussions et sauf erreur de ma part, le budget 2025 de la commission serait en baisse d'environ Fr. 123'000.- par rapport à l'exercice courant. Mais les perspectives financières pour l'année prochaine ne sont pas très bonnes ; nous continuerons à travailler sur ce budget, notamment lors de notre prochaine séance qui se tiendra le 29.10.2024 à 20h.

Mme Catalina Kauz demande s'il s'agira de bornes de recharge rapide, avec ou sans câble.

M. Pascal Wegmuller reprendra le dossier afin de lui répondre plus précisément sur le concept proposé par les SIG.

5. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions

Néant.

6. Décision(s) de l'ACG

Le Président énumère les dernières décisions de l'ACG.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 10'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal (Fr. 800'000.-).

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'500'000 francs.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 350'000 francs.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

– Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement de l'acquisition de 6 minibus pour la prestation du Bibliobus intercommunal (Fr. 1'500'000.-).

Le Conseil municipal prend acte de toutes ces décisions.

7. Proposition du Maire et des Adjointes

Néant.

8. Propositions individuelles et questions

Mme Susanne Roux-Stuber déplore que le gendarme couché situé sur la route de Jussy (en direction des Beillans) ne serve plus à rien, depuis les travaux.

M. Éric Grand explique que les TPG demandent que les gendarmes couchés situés sur le passage des bus soient corrigés.

M. Pascal Wegmuller ajoute que celui-ci s'effondrait.

Mme Susanne Roux-Stuber regrette que ce gendarme couché ne réponde plus aux objectifs de sécurité sur le chemin de l'école.

Mme Catalina Kauz souligne qu'il faudrait déjà demander aux TPG que les bus respectent la limitation à 30 km/h.

M. Christophe Mage indique que la commune demandera à l'OCT un contrôle de la conformité de ce gendarme couché.

Le huis clos est prononcé.

Le huis clos est levé.

9. Divers

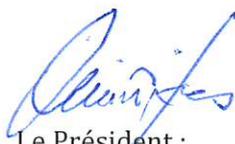
Le Président signale des infiltrations à l'intérieur de la Couronne, côté boulangerie, lors des fortes pluies. Le chéneau est pourri et l'ouverture en façade ramènerait des eaux pluviales à l'intérieur.

M. Yves Lüthi recommande à l'intéressée de s'adresser à la régie.

Nomination des président.e.s et vice-président.e.s du local de vote pour 2025

M. Grégoire Stoky se présente comme suppléant du président, **M. Jean-Marie Beaud** comme suppléant du vice-président. Ils sont élus par acclamations. Les président et vice-président seront élus lors de la prochaine séance.

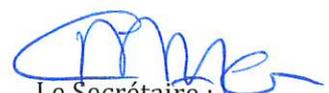
Date du prochain Conseil municipal : 11 novembre 2024 à 20 heures.



Le Président :
Olivier Gros



La Vice-présidente :
Catalina Kauz



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 21h28.